

**NOUVELLE ALLIANCE  
POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
ET LA NUTRITION**

**BILAN D'ÉTAPE EN AMONT  
DU G7 DE SCHLOSS ELMAU**

# **LA FAIM** **UN BUSINESS** **COMME UN AUTRE**

**COMMENT**  
**LA NOUVELLE ALLIANCE DU G8**  
**MENACE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**  
**EN AFRIQUE**



**OXFAM**  
France



ccfd-terre solidaire

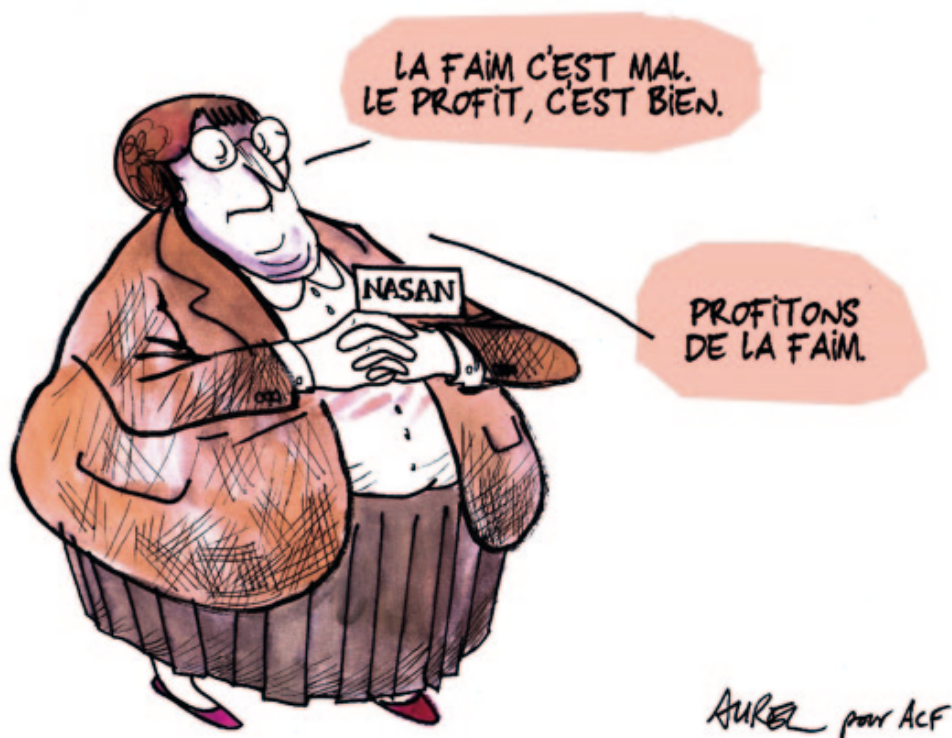
**L**e 3 Juin prochain, le Conseil de Gouvernance de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition tient sa réunion annuelle au Cap, en Afrique du Sud. Quelques jours plus tard, les dirigeants des pays du G7, responsables du lancement de cette initiative en 2012, se réunissent à Schloss Elmau en Allemagne. Deux opportunités uniques pour faire le bilan des trois dernières années en matière de lutte contre la faim et la malnutrition, et tirer les conséquences de cette initiative qui aggrave les risques d'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique Subsaharienne.

En Septembre 2014, Action Contre la Faim, le CCFD-Terre Solidaire et Oxfam France ont publié un rapport dénonçant les impacts négatifs de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN) sur les droits fondamentaux des populations vulnérables des dix pays africains concernés par cette initiative<sup>1</sup>. Les trois organisations pointaient également les risques que représentent cette initiative et les modalités de mise en œuvre peu propices à une prise en compte des besoins des populations en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et de concertation avec la société civile. Des recommandations très précises étaient destinées au gouvernement français, acteur clé de la NASAN, afin qu'il obtienne une réforme radicale de cette initiative. La demande était claire : *« Nous demandons aujourd'hui à la France d'impulser une réforme radicale de la NASAN ou, si elle n'y parvient pas, de quitter l'Alliance d'ici à la prochaine réunion du G7 en Juin 2015 »*.

L'échéance est atteinte : malgré les quelques discours encourageants des décideurs français et certaines évolutions en cours, la NASAN reste bel et bien un cadre qui met en péril la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne et les droits fondamentaux des populations vulnérables dans les pays ciblés. La France doit donc désormais prendre acte de cet échec, quitter cette initiative qui nuit à la réalisation du droit à l'alimentation des populations les plus vulnérables du monde, et soutenir enfin des politiques globales qui permettent réellement de renforcer les agricultures familiales et les pratiques agroécologiques et de lutter contre la faim et la malnutrition.

---

<sup>1</sup> La Faim, un business comme un autre, ACF, CCFD-Terre Solidaire et Oxfam France, Septembre 2014



### **RAPPEL: POURQUOI LA NASAN MENACE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN AFRIQUE ?**

**LA NASAN EST UNE INITIATIVE INTERNATIONALE LANCÉE À LA RÉUNION DU G8** de Camp David en mai 2012. Elle regroupe actuellement les états du G7, l'Union africaine, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), son Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), les gouvernements de dix pays africains et 227 entreprises. Au total 9 milliards d'euros doivent être investis dans 10 pays d'Afrique, répartis à moitié entre les états membres du G8 et les entreprises.

L'objectif affiché de cette initiative est d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et d'aider quelques 50 millions de personnes en Afrique subsaharienne à sortir de la pauvreté d'ici 2022,

en «libérant le pouvoir du secteur privé», et en poussant les États africains à mettre en œuvre des mesures de dérégulation et d'ultra libéralisation de leur secteur agricole. Pour ACF, le CCFD-Terre Solidaire et Oxfam France, tout comme pour leurs partenaires de la société civile africaine, cette initiative met en péril la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et porte atteinte au droit à l'alimentation des populations les plus vulnérables.

La NASAN est une initiative opaque, imposée par le haut, et qui n'implique pas ou très peu la société civile des pays dans lesquels elle est mise en œuvre. Elle marginalise les agricultures familiales et paysannes, et en particulier les femmes, qui sont pourtant les principales victimes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle porte atteinte aux intérêts des PME et PMI africaines, au profit des grandes entreprises multinationales et en particulier les géants du trading de matières premières agricoles et les leaders sur le secteur semencier. Les réformes consenties par les Etats africains en contrepartie de leur adhésion

**AU TOTAL CE SONT  
9 MILLIARDS  
D'EUROS QUI  
DOIVENT ÊTRE  
INVESTIS DANS 10  
PAYS D'AFRIQUE,  
RÉPARTIS À  
MOITIÉ ENTRE LES  
ÉTATS MEMBRES  
DU G8 ET LES  
ENTREPRISES.**

à l'initiative mettent en péril les droits fonciers des paysans ainsi que leur accès aux semences et aux ressources naturelles. En outre, les mesures visant à favoriser l'investissement privé, notamment les incitations fiscales, tarifaires et douanières, privent les Etats africains de recettes fiscales qui leur permettraient de renforcer l'investissement agricole public indispensable à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces mesures, destinées à faciliter l'arrivée d'investissements étrangers, ne sont pas toujours efficaces et créent dans les faits une concurrence déloyale pour les paysans. Au final, cette initiative favorise la mise en place d'un modèle agricole basé sur l'agro-business, la privatisation des semences, l'utilisation massive d'intrants chimiques, et le développement à outrance des cultures de rente et d'exportation.

Les études menées par ACF, le CCFD-terre Solidaire et Oxfam France montrent que la France occupe un rôle prépondérant dans cette initiative. Elle compte en effet parmi les trois premiers contributeurs de la NASAN (avec 754 millions d'euros en 2014 si on comptabilise les engagements de PROPARCO). Elle fait preuve d'un manque de transparence quant aux prêts et garanties accordés aux multinationales membres de l'Alliance via PROPARCO, la filiale de l'Agence Française de Développement dédiée au secteur privé.

### **QUELQUES ÉVOLUTIONS RÉELLES : LA FRANCE PEUT-ELLE ENFIN REMETTRE LA NASAN SUR LA BONNE VOIE ?**

**QUELQUES SIGNES ENCOURAGEANTS ONT ÉTÉ DONNÉS PAR LA FRANCE** au sein de la NASAN. Lors de sa dernière participation au conseil de gouvernance en septembre 2014, Annick Girardin, la Secrétaire d'Etat au développement, a appelé les membres de cette initiative à soutenir l'agriculture familiale et le secteur privé local plutôt que l'agriculture industrielle à grande échelle. Elle a insisté sur une meilleure prise en compte des positions de la société civile et la nécessité d'améliorer la gouvernance et la transparence. Des termes de référence visant à cadrer le fonctionnement du Conseil de Gouvernance de la NASAN ont ainsi été adoptés après plus de deux années de fonctionnement. Elle a également rappelé qu'il serait inacceptable, en l'état actuel de la situation, d'élargir l'initiative à la participation de nouveaux pays. En revanche, aucune mention n'a été faite des cas de violations de droits humains, pourtant documentés dans le cadre de la NASAN par de nombreuses ONG. Les enjeux liés à la création de mini paradis fiscaux agricoles ou à l'ouverture massive des pays africains concernés aux semences OGM ont également été passés sous silence.

Concrètement, quelques avancées peuvent être constatées : un groupe de travail a été mis en place pour mieux encadrer les investissements des différents acteurs de la NASAN qui pourraient accroître les risques d'accaparements de terres. La France a participé activement aux travaux de ce groupe depuis plusieurs mois, notamment à l'élaboration d'une grille d'analyse destinée aux acteurs privés afin qu'ils puissent mieux prendre en compte les éventuelles répercussions foncières de leur projet avant qu'il ne soit mis en œuvre. Alors que les Etats du G7 appellent à respecter les standards internationaux sur le foncier et le droit à l'alimentation et rappellent la nécessité de mettre en place des consultations préalables, libres, éclairées et accessibles aux populations locales avant la mise en œuvre de tout projet d'investissement à emprise foncière, ils ne proposent aucune modalité contraignante, et n'appliquent pas toujours leurs propres recommandations. Un autre groupe de travail, destiné à faire des propositions pour améliorer la prise en compte des droits des femmes dans le cadre de la NASAN a également été mis en place par le Royaume-Uni, sans pour autant qu'il soit possible aujourd'hui de dire ce que ce groupe a réellement produit. La France n'y a pas participé.

Au final, malgré des démarches et des discours encourageants des décideurs français et les quelques évolutions en cours pour améliorer la transparence de l'initiative et limiter les risques d'accaparement de terres, la NASAN reste bel et bien un cadre qui met en péril la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne et les droits fondamentaux des populations vulnérables.

## **LES INTÉRÊTS DE L'AGROBUSINESS CONTINUENT À PRIMER SUR LE SOUTIEN AUX AGRICULTURES PAYSANNES : LES EXEMPLE DE LA CÔTE D'IVOIRE ET DU BURKINA FASO**

**LA CÔTE D'IVOIRE EST L'UN DES PREMIERS PAYS DE LA NOUVELLE ALLIANCE** en termes de financement des Etats membres du G7 et d'engagement de multinationales de l'agrobusiness. La contractualisation est l'une des modalités privilégiées par ces multinationales dans le développement de leurs projets. La signature de contrats avec des paysans qui gèreront directement la production et garderont ainsi leur accès au foncier, doit permettre d'assurer que l'entreprise ne procède pas à des accaparements de terres. Or, dans les faits, cela ne limite en rien le phénomène. La contractualisation inclut un ensemble de services et d'approvisionnements par l'entreprise, tous facturés aux paysans. Cela recouvre la fourniture de semences et d'intrants (pesticides, engrais), l'appui et le conseil technique, la mise à disposition de machines voire même toute la préparation du terrain (labour). Le paysan est dans l'obligation de prendre l'ensemble des services proposés par l'entreprise, qui lui seront ensuite facturés et déduits du paiement issu de la vente de sa production.

**LE VILLAGE A  
FAIT CONFIANCE  
À L'ENTREPRISE  
MAIS AU FINAL  
NOUS N'AVONS  
QUASIMENT PAS  
EU DE RÉCOLTE,  
MAIS NOUS  
DEVONS QUAND  
MÊME PAYER.**

Dans la filière riz, les acteurs privés impliqués sont des leaders du trading, plus habitués à spéculer sur les matières premières agricoles. Ils reconnaissent eux-mêmes qu'ils sont loin d'être spécialistes de la production agricole. Retard dans la livraison des semences et des intrants, absence de prise en compte des remarques et conseils des agriculteurs... : le manque de maîtrise de ces acteurs a des impacts importants pour les producteurs. En plus d'une perte directe de leur production et donc de revenu et de ressources alimentaires, les paysans, dans l'obligation de payer les services de l'entreprise, même en l'absence de récolte, se retrouvent endettés. N'ayant aucune autre ressource financière, et compte tenu de leur dette vis-à-vis de l'entreprise, ils se retrouvent acculés à mettre leurs terres en hypothèques au profit de l'entreprise, laissant ainsi la porte ouverte à des accaparements. Comme en témoigne le représentant des producteurs d'un village du district d'Odienné qui a contractualisé avec l'entreprise ETG, financée par la PROPARCO : « Les villageois ont prévenu que ce n'était pas la bonne période pour semer, qu'il fallait attendre un cycle. Mais ETG a dit que le riz s'adaptait facilement. Le village a fait confiance à l'entreprise mais au final nous n'avons quasiment pas eu de récolte, mais nous devons quand même payer. ETG est venu, nous a dit que le crédit reste et que c'est la terre qui devra payer ce crédit »<sup>2</sup>. Les conséquences sont dramatiques : paupérisés, terres accaparées, faisant face à une insécurité alimentaire encore plus prégnante, les paysans supportent l'ensemble des risques et des conséquences des choix de l'entreprise. Même situation pour les paysans ayant travaillé pour Yaanovel dans le district de Yamoussoukro qui concluent : « Au final, cela nous a coûté de travailler pour cette entreprise et les conditions de nos familles se sont dégradées. Mais comment se défendre face à ces acteurs ? »<sup>3</sup>

<sup>2</sup> Mission de terrain du CCFD-Terre Solidaire – mai 2015

<sup>3</sup> Idem

La mise en œuvre de la NASAN en Côte d'Ivoire interpelle également sur le suivi des engagements des multinationales. Ces derniers ont été formalisés lors du lancement de l'initiative, via la rédaction de lettre d'intention dont seuls des extraits ont été communiqués. Mais quelles obligations cela entraîne-t-il pour les multinationales ? Dans les faits, aucune. Ainsi, il est difficile de savoir où en est le projet de Louis Dreyfus Commodities lancé à grand renfort de cérémonie officielle et de couverture médiatique en 2013. Aujourd'hui, il semblerait que le projet soit en stand-by<sup>4</sup>. Quant à d'autres, comme les entreprises ETG ou encore CEMOI, elles n'ont pas répondu au dernier exercice de suivi et de redevabilité effectué par le gouvernement ivoirien pour les années 2013/2014<sup>5</sup>. Il ne faut pas attendre plus du côté des Etats membres du G7 puisque sur le terrain, tant les paysans que les autorités locales témoignent de l'absence totale de suivi de leur part, même lorsqu'ils sont bailleurs de l'entreprise.



**AU BURKINA FASO, L'ETAT S'EST ENGAGÉ DANS LE CADRE DE LA NASAN** à développer 12712 hectares de terres irriguées sur le Pôle de croissance de Bagré. 78% de cette surface – soit 9922ha – est destinée aux investisseurs, et 2790 ha aux agriculteurs familiaux. Les entreprises sélectionnées via un appel d'offre pour bénéficier de l'accès à ces terres irrigables bénéficient de baux fonciers d'une durée allant de 18 à 99 ans, et d'exonérations fiscales, tarifaires et douanières qui les mettent en concurrence directe et déloyale avec les agriculteurs familiaux déjà sur place<sup>6</sup>.

Alors que 9 000 paysannes et paysans sont directement affectés par le projet d'irrigation, et déplacés pour permettre aux entreprises de s'installer, les compensations promises par les administrateurs du Pôle de croissance de Bagré sont loin de satisfaire les populations locales. Le chef du village de Bagré dit n'avoir pas été consulté sur l'occupation et l'aménagement de certaines zones. « Nous n'avons pas été informés lorsque le projet voulait procéder aux constructions alors qu'il y a des zones de pratiques traditionnelles, de rites qu'il faut protéger », témoigne-t-il auprès de journalistes locaux accompagnés par l'équipe d'Oxfam au Burkina Faso<sup>7</sup>. Selon lui, de nombreux habitants

<sup>4</sup> Riziculture : **Louis Dreyfus déchanté en Côte d'Ivoire** – janvier 2015 – Jeune Afrique

<sup>5</sup> **Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition** – Revue des engagements – Ministère de l'agriculture ivoirien

<sup>6</sup> Pour plus d'information sur la mise en œuvre de la NASAN au Burkina Faso et le Pôle de croissance de Bagré, voir le rapport d'Oxfam paru en Mai 2014, **A qui profite la Nouvelle Alliance ? La Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition du G8 au Burkina Faso**

<sup>7</sup> Voir l'article publié sur Les Affaires le 31 Mars 2015 : **Mise en œuvre du projet Bagrépôle : les populations dédommagées demandent davantage**

**NOUS  
N'AVONS PAS  
ÉTÉ INFORMÉS  
LORSQUE LE  
PROJET VOULAIT  
PROCÉDER AUX  
CONSTRUCTIONS  
ALORS QU'IL Y  
A DES ZONES  
DE PRATIQUES  
TRADITIONNELLES,  
DE RITES QU'IL  
FAUT PROTÉGER**

de Bagré n'ont pas eu l'accès qui leur avait été promis à des parcelles suite à leur déplacement. «*Nous souhaitons que le projet attribue suffisamment de périmètres aux habitants afin qu'ils puissent produire assez pour leur consommation et retenir les jeunes sur place*», ajoute-t-il. Adama Bantango, président de l'Union des groupements de producteurs de riz de Bagré dénonce très clairement la précarisation des populations paysannes locales suite à la mise en œuvre du projet : «*Nous souhaitons que Bagrépôle ajoute des hectares aux producteurs qui sont ici d'abord et s'il en reste, il peut donner aux agrobusinessmen. Avant de laisser les agrobusinessmen s'installer, il faut améliorer notre situation en premier*» explique-t-il. Alors même que la France est chef de file de la NASAN au Burkina Faso, et défend dans les projets menés sur place la sécurisation foncière des petits agriculteurs locaux, le projet phare de la NASAN vient contredire l'ensemble des engagements internationaux existants et des standards de l'AFD en matière de droits fonciers. Les risques d'accaparement de terres et d'exclusion des agriculteurs familiaux s'intensifient, mettant en péril le projet de mise en œuvre des Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, pourtant porté lui aussi par le G7.

### **LA SOCIÉTÉ CIVILE INTERNATIONALE SE MOBILISE ET DEMANDE LA FIN DE LA NASAN**

**DEPUIS LE LANCEMENT DE LA NOUVELLE ALLIANCE**, les organisations de la société civile africaines et des Etats membres du G7 ont à plusieurs reprises interpellé leurs gouvernements. Une déclaration commune a été publiée en septembre 2014 en amont de la dernière réunion du Conseil de Gouvernance. Se basant sur des cas divers, comme la mise à disposition de 200 000 ha de terres au Malawi pour l'agriculture commerciale, ou l'adoption de législations visant à privatiser le marché des semences en Tanzanie et au Mozambique, plus de 100 organisations des Etats membres du G7 ont rappelé leur ferme opposition à cette initiative : «*la Nouvelle Alliance ne tient pas compte des systèmes alimentaires diversifiés et durables des petits agriculteurs, qui offrent un potentiel réel pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique. Au contraire, elle encourage les approches nuisibles à l'environnement et à l'agriculture qui assoient le pouvoir des entreprises* ».

Et la mobilisation ne faiblit pas. Des dizaines d'organisations se sont lancées ces deux dernières années dans un suivi sur le terrain des impacts des projets de la NASAN. Des ateliers et formations sont organisés, comme lors du Forum Social Mondial de Tunis en mars 2015. Et la réunion du Conseil de Gouvernance qui se tiendra au Cap le 3 Juin 2015 sera encore l'occasion de montrer le front commun de contestations qui s'est mis en place et de demander la fin des projets d'investissement et des réformes législatives portées par la NASAN. Ainsi, dans une déclaration commune, les organisations de la société civile du Nord comme du Sud appellent leurs gouvernements à cesser tout engagement et tout soutien à la Nouvelle Alliance, et à assurer que leurs politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle soient cohérentes avec leurs obligations internationales en matière de droits humains fondamentaux.

Les dénonciations de la société civile ont-elles trouvé écho auprès des Etats membres du G7 ? C'est ce que pourrait laisser croire au premier abord la proposition faite par l'Allemagne, qui souhaite lancer lors du G7 de Schloss Elmau un nouveau programme de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Cet «*agenda large* » insisterait sur la nécessité de renforcer les investissements publics dans l'agriculture et de soutenir les agricultures familiales africaines. Pourtant, cette proposition semble, lors des négociations préliminaires du G7, très critiquées par un certain nombre d'Etats, et assez timidement soutenue par la France.

## LA FRANCE DOIT QUITTER LA NASAN IMMÉDIATEMENT

**Le gouvernement de François Hollande a critiqué à de nombreuses reprises la NASAN, négociée par le gouvernement précédent. Pourtant, il a décidé de rester membre de cette initiative, officiellement afin de pouvoir l'influencer de l'intérieur et en faire un instrument de renforcement des agricultures familiales et paysannes. Plus de trois ans après le lancement de la NASAN, nous prenons acte : la France n'a pas pu mettre en place cette stratégie de changement, ou a manqué de volonté politique pour le faire. Dans le même temps, les impacts négatifs se sont multipliés sans qu'aucune mesure ne puisse les limiter. Elle doit donc désormais prendre acte de cet échec, quitter cette initiative qui nuit à la réalisation du droit à l'alimentation des populations les plus vulnérables du monde, et soutenir enfin des politiques globales qui permettent réellement de renforcer les agricultures familiales et les pratiques agroécologiques et de lutter contre la faim et la malnutrition.**



### Contacter les auteurs :

Clara Jamart : [cjamart@oxfamfrance.org](mailto:cjamart@oxfamfrance.org)  
Maureen Jorand : [jm.jorand@ccfd-terresolidaire.org](mailto:jm.jorand@ccfd-terresolidaire.org)  
Peggy Pascal : [ppascal@actioncontrelafaim.org](mailto:ppascal@actioncontrelafaim.org)

### Contacts presse :

Action contre la Faim :  
Agnes Varraine-Leca - [avarraineleca@actioncontrelafaim.org](mailto:avarraineleca@actioncontrelafaim.org) 01 70 84 72 22 / 06 70 01 58 43  
CCFD-Terre Solidaire :  
Karine Appy - [k.appy@ccfd-terresolidaire.org](mailto:k.appy@ccfd-terresolidaire.org) 01 44 82 80 67 / 06 66 12 33 02  
Oxfam international :  
Caroline Prak - [cprak@oxfamfrance.org](mailto:cprak@oxfamfrance.org) 01 56 98 24 45 / 06 30 46 66 04



Ce document a été réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité des organisations signataires et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de la Commission européenne ou de ses services.